

**Les membres de la commission recevront en personne les observations du public aux jours et heures suivants :**

**St-Denis, St-André, St-Benoît, Le Tampon, St-Pierre, St-Leu, St-Paul :**

- le 28 août de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h
- le 29 septembre de 13 h à 16 h

**Plaine des Palmistes, Petite-Île, Etang-Salé :**

- le 1<sup>er</sup> septembre de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h
- le 18 septembre de 9 h à 12 h

**Ste-Marie, Salazie, Ste-Rose, Le Port**

- le 5 septembre de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h
- le 22 septembre de 9 h à 12 h

**St-Louis, St-Joseph, Les Avirons :**

- le 5 septembre de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h
- le 21 septembre de 9 h à 12 h

**Ste-Suzanne, Bras-Panon, St-Philippe, Entre-Deux, Cilaos, Trois-Bassins, La Possession**

- le 13 septembre de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h
- le 25 septembre de 9 h à 12 h